



## Séance du Conseil municipal du mercredi 3 juin 2020

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Patrick FISCHLER, président Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Candice EISSLER GROS Mme Alessia SCHMID Mme Ursula ZIELAZEK M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

#### Délibérations

- D 03-2020 P : crédit d'engagement complémentaire de Fr. 650'000.- pour la rénovation énergétique de l'immeuble sis à la route d'Avusy 10/10A, qui fait partie du patrimoine financier
  - D 04-2020 P : crédit d'étude de Fr. 1'658'272.- pour la construction d'un quartier intergénérationnel à Athenaz sur les « terrains Portier »
  - D 05-2020 P : transfert d'un actif du patrimoine financier au patrimoine administratif (centrale solaire photovoltaïque sur le toit de la voirie)
5. Propositions de motions et de résolutions
  6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>e</sup> semestre 2020  
Propositions : 23 juin (pour rappel) ; 22 septembre ; 10 novembre (à 18h30) ; 15 décembre
  7. Communications des commissions
  8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
  9. Questions et divers



**M. FISCHLER** souhaite la bienvenue à toutes et à tous, remercie les élus de leur disponibilité ainsi que de la confiance qu'ils lui ont témoignée et ouvre formellement la séance à 20h01.

**En préambule** à la lecture des points de l'ordre du jour, il précise que les séances du Conseil sont enregistrées, pour la facilité du procès-verbaliste d'une part et en cas de litige, d'autre part. Il rappelle les règles et les modalités de fonctionnement des affaires traitées à l'ordre du jour et le déroulement de celui-ci, tout en précisant que les dates du Bureau sont, en principe, toujours fixées deux semaines avant celles du Conseil.

Il procède dès lors à la lecture du premier point de l'ordre du jour :

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 4 février 2020**

M. GOY relève une erreur de voyelle dans l'orthographe du nom de l'avocat cité aux points 3.1 et 3.2 (p. 2 et 3), où il convient de lire : Me MÉGEVAND.

> Arrivée de M. MENETREY à 20h13.

Hormis cette rectification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 est **approuvé par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 2 abstentions (11)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Néant.

## **3. Communications de l'Exécutif**

**M. JEMMELY** souhaite la bienvenue aux anciens et nouveaux élus et formule le vœu que les séances du Conseil se déroulent dans un climat de sérénité, comme ce fut le cas durant la dernière législature. Il espère que les annonces que l'Exécutif a continué de transmettre aux élus durant la période de confinement leur ont été utiles, d'autant



plus que la communication avec les divers départements cantonaux n'a pas été toujours facile.

Sans transition il tient à remercier tous les bénévoles de la commune qui se sont occupés des aînés, eu égard aux restrictions sanitaires imposées.

### **3.1 Terrains Portier**

**M. JEMMELY** indique que le dossier poursuit son parcours vers un aboutissement, c'est-à-dire une construction en 2024, sauf imprévu de force majeure.

### **3.2 Sablère du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** rapporte que, dans le cadre de la procédure référendaire, la partie adverse a été déboutée au Tribunal fédéral. La votation communale aura donc lieu, avec un report en novembre 2020 et non plus fin septembre comme initialement prévu.

Il précise qu'une discussion a eu lieu avec le Comité référendaire et exhorte la Commune, en général, à s'abstenir de communiquer dans ce dossier (au risque d'annulation de la votation à venir), seul le Comité précité étant habilité à le faire.

Pour le surplus et à la demande de M. FISCHLER, il confirme qu'une séance de travail sera organisée avec Me MÉGEVAND.

### **3.3 Plan de solidarité des communes genevoises**

**M. GOY** indique que les mesures et les dispositions de ce plan social sont maintenues durant encore quelques semaines.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 D 03-2020 P : proposition du Maire relative à un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 650'000.- pour la rénovation énergétique de l'immeuble sis à la route d'Avusy 10/10A, qui fait partie du patrimoine financier**

Le président donne lecture de l'invite du projet de délibération et passe la parole à l'Exécutif, préalablement au vote d'entrée en matière.

**M. JEMMELY** vérifie que les élus aient bien reçu le tableau et le courrier explicatifs accompagnant la délibération, ce qui est le cas. Il précise que durant la période de crise sanitaire, bien que l'Exécutif ait bénéficié des « pleins pouvoirs » pour faire passer cette délibération (de même que la suivante) en urgence (pour ne pas



compromettre les délais qu'elle comporte), il ne les a pas employés, et ce par mesure de transparence.

Il résume brièvement la situation ayant conduit à cette demande complémentaire de crédit par rapport au montant initialement voté (Fr. 1'100'000.-) il y a un an et demi, soit en substance une plus-value nécessaire à l'obtention du label Minergie en lieu et place des normes précédentes devenues désuètes.

Le Président procède dès lors au vote d'entrée en matière, ce qui est accepté à **l'unanimité des votants (11)**, puis ouvre la discussion.

**M. HUTIN** souhaite savoir si les chiffres afférents à la délibération proposée ont été préalablement examinés en commission.

**M. JEMMELY** indique qu'en dehors de la présentation effectuée par le bureau mandaté et à l'issue de laquelle la variante B a été retenue, le montant proposé n'a pas été examiné en commission.

**Mme ZIELAZEK** relève qu'il s'agit d'une plus-value de près de 60% par rapport à l'estimation initiale.

**M. JEMMELY** précise qu'il s'agit de deux concepts de rénovation différents, non pas d'une simple augmentation des coûts par rapport à la variante initialement choisie par le Conseil, puisque d'autres travaux sont ici nécessaires en sus de ceux relatifs à l'enveloppe thermique.

**M. BUBLOZ** comprend que les nouvelles normes impliquent nécessairement des interventions complémentaires, mais suggère de soumettre la nature et la qualité des travaux supplémentaires à l'examen de la commission travaux.

**M. FISCHLER** (ayant préalablement demandé à la vice-présidente de bien vouloir le remplacer), rappelle que les premières estimations du bureau mandaté s'articulaient entre Fr. 800'000.- et FR. 900'000.-, tandis que personne n'avait connaissance des travaux supplémentaires à réaliser. Il relève que, si l'immeuble en question ne devait avoir qu'un rendement locatif faible, cette plus-value risque désormais d'en compromettre l'équilibre financier. Il suggère dès lors un renvoi en commission finances pour un examen plus fin des paramètres.



Suite à la remarque de **M. HUTIN**, visant à préciser qu'il serait dommage de ne pas investir en faveur de nouvelles normes, pour des raisons purement financières ou spéculatives, **M. JEMMELY** confirme que les loyers de l'immeuble seront bien entendu indexés, quand bien même très faiblement, tandis que les communes n'ont pas le choix, mais l'obligation de remplacer les énergies fossiles quand cela est possible. Elles se doivent de montrer l'exemple en allant vers les normes Minergie, quelles que soient les contraintes financières.

Une discussion générale s'ensuit où divers autres éléments financiers et techniques inhérents à la délibération sont largement commentés, de même que sont appréciés les délais de travail dans lesquels pourraient évoluer les deux commissions suggérées.

Pour résumer l'ensemble des propos tenus, **M. FISCHLER** en conclut que l'ensemble des éléments financiers et techniques que comporte la délibération en justifient son renvoi en commissions.

Sur proposition du Président, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 3 juin 2020,

**Par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions (11)**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

De renvoyer la délibération **D 03-2020 P** en **commission FINANCES** et en **commission TRAVAUX** - parallèlement - avec si possible un délai de traitement fixé au 23 juin 2020.

**4.2 D 04-2020 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 1'658'272.- pour la construction d'un quartier intergénérationnel à Athenaz sur les « terrains Portier »,**

Le président donne lecture de l'invite du projet de délibération et propose dès lors au Conseil de procéder directement à l'entrée en matière, qui est **acceptée par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention (11)**.

**M. JEMMELY** justifie la somme concernée en détaillant les divers postes qui la composent, notamment les honoraires d'architectes, qui peuvent paraître élevés car basés sur un pourcentage du coût de construction estimé à 25 millions.



Pour répondre à une interrogation de **Mme SCHMID**, il indique que l'abréviation IEC correspond à « Économiste de la construction » et précise que l'estimation de ce poste a été effectuée durant la phase du concours.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 3 juin 2020,

**À l'UNANIMITÉ des votants (11),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De procéder à une étude pour la construction d'un quartier intergénérationnel d'habitations sur les « terrains Portier », parcelles n° 2385, 2660, 2732, 2733, 2734, 2736, 2858, 3724, propriétés de la commune de Avusy.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 1'658'272.- destiné cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 1'658'272.-, afin de permettre l'exécution de cette étude.

**4.3 D 05-2020 P : proposition du Maire relative au transfert d'un actif du patrimoine financier au patrimoine administratif.**

Le président donne lecture de l'invite du projet de délibération et propose dès lors au Conseil de procéder directement à l'entrée en matière, qui est **acceptée à l'unanimité des votants (11)**.

**M. JEMMELY** explique brièvement que l'enjeu de la délibération proposée n'est qu'une formalité comptable imposée par le passage aux normes du nouveau plan comptable MCH2.

Pour répondre à l'interrogation de **Mme ZIELAZEK** et, appuyé par les explications techniques de **M. GANGLOFF**, **M. JEMMELY** confirme que le transfert a bien lieu rétroactivement au 1.1.2018, date à laquelle débutait l'amortissement de l'élément concerné, et ce selon les dispositions votées par le Conseil à l'époque.



Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 3 juin 2020,

**À L'UNANIMITÉ des votants (11),**

**DÉCIDE**

1. De valider le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif au 01.01.2018 d'un montant de CHF 61'758.50 représentant la valeur comptable net de l'investissement des panneaux photovoltaïques.
2. D'amortir ce montant conformément au plan d'amortissement prévu initialement lors du vote du 13.03.2012, soit au moyen de 15 annuités dès 2018.

## **5. Propositions de motions et de résolutions**

Néant.

## **6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>e</sup> semestre 2020**

Les dates proposées :	23 juin 2020,	à 20h00 (rappel)
	22 septembre 2020,	à 20h00
	10 novembre 2020,	<u>à 18h30</u>
	15 décembre 2020,	à 20h00

**sont approuvées à l'unanimité des votants (11).**

Le président rappelle que les dates de réunion du Bureau sont toujours prévues deux semaines avant celles du Conseil.

## **7. Communications des commissions**

Néant.



## 8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

À l'exception de la commission **finance** et de la commission **travaux**, qui elles se réuniront respectivement le lundi **15 juin 2020** à 20h00 et le mercredi **17 juin 2020** à 20h00, le président invite les membres des autres commissions à bien vouloir se concerter pour communiquer leurs dates de réunions à l'occasion du prochain Conseil.

## 9. Questions et divers

**9.1 Mme ZIELAZEK** souhaite connaître la signification des cônes présents dans les virages en haut et en bas de la route de Sézegnin et la raison de la présence d'un container inesthétique sur les terrains PORTIER.

M. JEMMELY lui indique qu'il s'agit là de cônes mobiles, mis en place par les riverains durant la crise sanitaire, afin de devancer une éventuelle vitesse excessive des vélos, tandis que le container en question est un bureau d'accueil pour les futurs occupants des roulottes. Cet objet sera revêtu de planches en bois et embelli par de la végétation d'ici fin juin 2020.

**9.2 M. GANGLOFF**

a) Transmettra les coordonnées téléphoniques et les adresses de messagerie électronique de chacun. La liste est à compléter et/ou à modifier au besoin.

b) Rappelle que le montant annuel des jetons de présence a été défini par le Conseil à Fr. 1'200.-, montant fixe majoré de Fr. 40.- par séance de commission.

À cet effet, il est important que les présidents des diverses commissions transmettent régulièrement au secrétariat la liste des présences, les procès-verbaux (qui sont rédigés dans un style décisionnel et qui demeurent confidentiels), et les éventuels rapports de commission (qui sont publics).

c) Informe que la salle des commissions est prioritairement réservée aux séances éponymes, mais qu'elle peut être louée par d'autres entités. Il est donc fortement recommandé de transmettre au secrétariat les dates de réunions des diverses commissions, aussitôt que possible.

**9.3 M. JEMMELY**

a) Invite les membres du Conseil à réserver d'ores et déjà les dates du 8 et 15 septembre 2020 à 19h00 (l'une des deux sera définitivement retenue et



communiquée) pour une séance explicative sur le fonctionnement du Conseil municipal et celui de l'Exécutif.

- b) Indique que la date fixée pour la séance de remerciements aux anciens élus est fixée au 24 septembre 2020 à 19h00.
- c) Rappelle que la fête des promotions scolaires n'aura pas lieu cette année (le DIP ayant interdit ce genre de rassemblement), tandis que celle du 1<sup>er</sup> août est annulée.

**9.4** **M. FISCHLER** souhaite connaître la nature des travaux qui ont lieu au chemin du Cannelet, ainsi que la durée restante d'occupation des roulottes sur les terrains PORTIER.

**M. GANGLOFF** lui répond qu'il s'agit de travaux liés à l'installation de la fibre optique, tandis que **M. JEMMELY** lui confirme que l'association devrait quitter les terrains en question à l'échéance de septembre 2022.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,  
Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 26.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**